

# **Messages publicitaires hors écran**

## **Lettre circulaire du CSA aux diffuseurs, septembre 1997**

Alors que la réglementation de la publicité télévisée impose une diffusion des messages publicitaires dans des écrans spécialisés, le CSA a constaté une tendance des chaînes à programmer de plus en plus fréquemment des messages à l'intérieur d'émissions. Aussi le Conseil vient-il d'adresser aux diffuseurs une lettre circulaire leur indiquant la lecture qu'il entend désormais faire de la réglementation et précisant les pratiques susceptibles d'être tolérées dans certaines émissions.